

## Conditions de travail et santé au travail ! Reprendre la main !

### Définition de la santé au travail

#### La médecine de prévention (du travail)

**Vos droits et les responsabilités de l'employeur : défendre ses conditions de travail, déclarer un accident de travail, utiliser les registres SST...**

**Les missions et fonctions de vos représentants (CHSCT)**

**Face aux risques psycho-sociaux : se protéger des prescriptions, de l'accroissement de la charge de travail, de l'intensification...**

Intervenant(e-s) : Renaud Rouffignac, Alexandre Carret, Irène Déjardin, membres des Comités Hygiène Sécurité et des Conditions de Travail Académique et départemental 51 (CHSCTA et CHSCT D)

**Coupon à renvoyer par la poste sauf si vous vous inscrivez en ligne**

STAGE ..... (intitulé) du ..... (date)

NOM / Prénom : .....

Établissement : .....

Adresse personnelle : .....

Tél : ..... Mél : .....

Prendra le repas de midi :  oui  non

Inscription au stage à faire en ligne ou à retourner par voie postale au SNES 35-37 rue Ponsardin  
 51100 Reims, par fax au 03.26.88.17.70 ou par mél : [s3rei@snes.edu](mailto:s3rei@snes.edu)

Inscription en ligne sur le site. Stages syndicaux/stages 2019-2020/Stages à venir et inscription en ligne.



N'hésitez pas à vous inscrire à plusieurs d'un même établissement. L'**autorisation d'absence** est de droit, sans perte de salaire ni récupération, si elle est demandée un mois avant la date de tenue du stage, soit **avant le 16 novembre 2019**..... Elle est à faire auprès du chef d'établissement en utilisant le modèle fourni sur notre site : <https://reims.snes.edu/-Stages-2019-2020-.html>  
 Afin que nous puissions organiser au mieux ce stage, merci de vous inscrire aussi auprès du SNES et de préciser votre présence (ou non) au repas du midi (par mél [s3rei@snes.edu](mailto:s3rei@snes.edu) ou par voie postale au SNES 35-37, rue Ponsardin 51100 Reims).  
 Le SNES participe aux frais de déplacements des syndiqués.

Avec le **snes**,  
 fsu  
 mon métier  
 a du **sens**.